

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTÉ - EGALITÉ - FRATERNITÉ

COMMUNE DE WIMEREUX

Département du Pas-de-Calais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 25 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq,
le vingt-cinq juin à dix-huit heures et trente minutes.

Le Conseil Municipal de la commune de WIMEREUX, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur DUBAËLE Jean-Luc, Maire.

DÉLIBÉRATION N° 20250625_19

☞ Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Maire par délégation du Conseil Municipal en vertu de la délibération n° 2023_07_12_36 du 07 décembre 2023.

Date de la convocation

▪ 19 juin 2025

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 29.

Présents

MM. BOUTLEUX Guy, JOUGLEUX Jean-Luc, Mme DUQUESNE Cécile, M. JOLIE Pascal, Mme KOROL Renée, M. DEVIN Serge, Mme NOURTIER Fabienne, M. BUTCHER Gérard, Mmes BAILLARD Sylvie, LAVIÉVILLE Chantal, M. SAMUEL Jean-Michel, Mme BERNARD Sabine, M. SENEAL Yannick, Mme ROUSSEAU Marie-José, M. LAMIRAND Christophe.

Absents excusés ayant donné procuration

Mme DREUSLIN Estelle	à	M. JOUGLEUX Jean-Luc
Mme NOËL Laure	à	M. BOUTLEUX Guy
M. LEPRÊTRE Médéric	à	M. JOLIE Pascal
Mme GUILLOU Elodie	à	Mme KOROL Renée
M. MARLOT Loïc	à	M. DEVIN Serge
Mme HEMBERT Axelle	à	Mme ROUSSEAU Marie-José

Absents excusés sans procuration

Mme BARDEAUX Sandrine
Mme SAUVAGE Edith
Mme HECTOR Ludivine
M. SERGENT Didier
Mme REBOUL Sophie
M. IVART Yves

Absent non excusé

M. PORTUESE Aurélien.

A été nommé secrétaire de séance

M. JOLIE Pascal

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

**COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE PAR
DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN VERTU DE
LA DÉLIBÉRATION N° 2023_07_12_36 DU 07 DÉCEMBRE 2023**

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n° 2023_07_12_36 du Conseil Municipal du 07 décembre 2023 ;

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les actes pris par Monsieur le Maire depuis la séance du Conseil Municipal du jeudi 03 avril 2025, en vertu de cette délégation,

Monsieur le Maire rapporte à l'Assemblée les décisions prises suivantes :

❖ **DÉCISIONS PORTANT SUR LES TARIFS, LE PRET DE MATERIELS, ET DÉCISIONS DIVERSES**

LE 28 AVRIL 2025

DÉCISION N° 2025_017 :

Décision municipale permettant à la Collectivité d'effectuer un emprunt d'un montant de 3 500 000 € afin de financer les investissements 2025.

LE 05 MAI 2025

DÉCISION N° 2025_018 :

Décision municipale fixant un tarif à 4 € le mètre pour les exposants aux marchés aux livres des 13 juillet et 24 août 2025, digue Nord à Wimereux.

LE 04 JUIN 2025

DÉCISION N° 2025_019 :

Décision municipale portant réglementation du stationnement payant sur la voie publique à compter du 1^{er} juillet 2025 comme suit :

Deux zones de périmètres payants sont mises en place sur la Commune.

- La « **ZONE 1** » comprend les voies suivantes :
 - rue Carnot, entre le quai Giard et l'angle de la rue Saint Aline
 - place Albert 1^{er}

- 3/N° 19 -

- place Omer Dewavrin
- place Leclerc.

Les tarifs de stationnement de la zone 1 auxquels doivent s'acquitter les usagers par tranche de délais de stationnement autorisé sont :

Tarifs selon les délais de la zone 1: toute l'année du lundi au samedi - gratuit les dimanches et jours fériés de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00

15 minutes	gratuites
45 minutes dont 15 minutes gratuites	0.50 €
1 heure 15 minutes dont 15 minutes gratuites	1.00 €
1 heure 45 minutes dont 15 minutes gratuites	2.00 €
2 heures 15 minutes dont 15 minutes gratuites	4.00 €
2 heures 45 minutes dont 15 minutes gratuites	6.00 €
3 heures 15 minutes dont 15 minutes gratuites	10.00€
3 heures 45 minutes dont 15 minutes gratuites	15.00€
4 heures 15 minutes dont 15 minutes gratuites	20.00€

Tout automobiliste qui entre le numéro d'immatriculation de son véhicule dans l'horodateur a le droit à 15 minutes gratuites par jour, pour tous les tarifs, même à 0.

Le forfait « post stationnement » pour le non acquittement de la redevance ou pour son dépassement s'élève à 20.00 €

Dans ce cas, le montant déjà acquitté est déduit.

- La « **ZONE 2** » comprend les voies suivantes :
 - place du Contre-Torpilleur Chacal
 - quai Alfred Giard
 - rue Napoléon
 - rue Léon Fayolle
 - rue du Maréchal Juin
 - rue Notre Dame
 - rue de l'Aurore
 - rue du Capitaine Ferber
 - rue du Général de Gaulle
 - rue Jean Herlem
 - avenue du Maréchal Foch (y compris le parking)
 - avenue Calain
 - rue Saint Louis
 - rue des Mauriciens

- 4/N° 19 -

- rue Monseigneur Haffreingue
- rue des Anglais
- rue Sainte Aline
- rue Saint Armand
- boulevard Thiriez (à l'exception de la zone réservée au dépôt des bateaux)
- avenue de la Mer
- rue Carnot de l'angle de la rue Saint Amand à l'angle de la rue d'Alsace
- rue d'Alsace
- rue du Fort de Croy
- rue Dechesne
- avenue des Bains
- avenue de la Manche.

Les tarifs de stationnement auxquels doivent s'acquitter les usagers par tranche de délais de stationnement autorisé sont :

Tarifs selon les délais de la zone 2 : du 1^{er} avril au 31 octobre tous les jours de la semaine (y compris jours fériés) de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00

15 minutes	gratuites
45 minutes dont 15 minutes gratuites	0.50 €
1 heure 15 minutes dont 15 minutes gratuites	1.00 €
1 heure 45 minutes dont 15 minutes gratuites	2.00 €
2 heures 15 minutes dont 15 minutes gratuites	4.00 €
2 heures 45 minutes dont 15 minutes gratuites	6.00 €
3 heures 15 minutes dont 15 minutes gratuites	10.00€
3 heures 45 minutes dont 15 minutes gratuites	15.00€
4 heures 15 minutes dont 15 minutes gratuites	20.00€

Tout automobiliste qui entre le numéro d'immatriculation de son véhicule dans l'horodateur a le droit à 15 minutes gratuites par jour, pour tous les tarifs, même à 0.

Le forfait « post stationnement » pour le non acquittement de la redevance ou pour son dépassement s'élève à 20.00 €

Tarif préférentiel pour les résidents de la zone 1 & 2

Pour les propriétaires (occupants et résidents secondaires) et locataires ayant un justificatif de domicile de moins de 3 mois, le tarif par voiture pour l'année est de 85.00 € la carte (dans les conditions du règlement d'attribution des cartes de stationnement). Cette carte donne droit de stationner uniquement sur la zone 2.

❖ **DÉCISIONS PORTANT SUR LES PRETS ET LES LOCATIONS DE LOCAUX MUNICIPAUX, DE MATÉRIEL ET DU PERSONNEL MUNICIPAL**

Les 06 mars, 10 mars, 13 mars, 20 mars, 26 mars, 04 avril, 07 avril, 09 avril, 10 avril, 24 avril, 29 avril, 02 mai, 05 mai, 15 mai, 27 mai, 03 juin, 06 juin et 12 juin 2025 :

Signature avec diverses associations et diverses personnes de conventions fixant les modalités d'octroi d'un parc de matériel.

❖ **LISTE DES MARCHÉS NOTIFIÉS DEPUIS LE DERNIER CONSEIL :**

MARCHÉ DE TRAVAUX :

Réaménagement d'un vestiaire de football au stade Lemoine

Lot 1 "Terrassement VRD"

Titulaire : RAMERY Situé à Leulinghen Bernes

Montant : 17 500 € H.T.

Lot 2 "GROS OEUVRE "

Titulaire : Ramery Construction situé à Harnes

Montant : 72 000 € H.T.

Lot 3 "FACADES"

Titulaire : Littoral Enduit situé à Calais

Montant : 21 172.96 € H.T.

Lot 4 "MENUISERIES EXTERIEURES - METALLERIE"

Titulaire : Roger Delattre situé à Boulogne Sur Mer

Montant : 19 880 € H.T.

Lot 5 "PLATRIERIE ISOLATION"

Titulaire : R2C Rénovation des 2 Caps situé à Marquise

Montant : 18 053.27 € H.T.

Lot 6 "MENUISERIES INTERIEURES"

Titulaire : Menuiserie Nouvelle Bara Agencement situé à St Martin Boulogne

Montant : 13 958.90 € H.T.

Lot 7 "ELECTRICITE CHAUFFAGE VMC"

Titulaire : Watelec situé à Calais

Montant : 23 295.35 € H.T.

Lot 8 "PLOMBERIE SANITAIRES"

Titulaire : Etablissement Bonnel situé à Ecques

Montant : 19 016 € H.T.

Lot 9 "REVETEMENTS DE SOLS DURS ET CARRELAGES MURAUX"

Titulaire : Nord revêtements situé à Isques

Montant : 16 976.38 € H.T.

Lot 10 "PEINTURE"

Titulaire : Nord revêtements situé à Isques

Montant : 6 216 € H.T.

Restauration des façades basses de l'église de Wimereux - phase 2b

Lot n°3 : Menuiserie

Titulaire : LAVOGEZ situé à PREURES

Montant : 21 269.37 €H.T.

MARCHÉ DE FOURNITURES ET DE SERVICES :

Achat de fournitures scolaires (3 ans maximum)

Titulaire : Cyrano HDF – La Victoire situé à Tourcoing

Montant : inférieur à 90 000 € H.T.

Fabrication, fourniture et pose d'un carillon

Titulaire : Paschal Campanaire situé à Wimereux

Montant : 166 272.01 € H.T.

Location longue durée et maintenance d'un copieur pour les services techniques

Titulaire : LBS situé à Saint Léonard

Montant pour 5 ans : 12 500 € H.T.

En conséquence,

Le Conseil Municipal,

PREND NOTE des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de sa délégation.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,

Le Président de séance,

L'Adjoint au Maire,

Pascal JOLIE.

#signature#